



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le jeudi 15 octobre 2020

NOUVEL EPISODE DE GRANDES MAREES

Un nouvel épisode de grandes marées impactera Mayotte du vendredi 16 octobre 2020 au mardi 20 octobre 2020 inclus, avec un pic attendu dimanche 18 octobre à 4h46 et lundi 19 octobre à 5h23.

Les maires concernés et les services de l'État ont été sensibilisés à cette situation.

Ainsi, les marées suivantes, intégrant le phénomène de subsidence, sont attendues :

> vendredi 16 octobre 2020 :

- une marée de 4m07 à 3h35,
- une marée de 4m09 à 15h56.

> samedi 17 octobre 2020 :

- une marée de 4m32 à 4h11,
- une marée de 4m14 à 16h33.

> dimanche 18 octobre 2020 :

- une marée de 4m44 à 4h46,
- une marée de 4m07 à 17h10

> lundi 19 octobre 2020 :

- une marée de 4m42 à 5h23.

> mardi 20 octobre 2020 :

- une marée de 4m25 à 6h00.

Certains niveaux de marée indiqués peuvent engendrer des perturbations du trafic des barges, les usagers sont invités à se rapprocher du STM (service de transport maritime) pour de plus amples informations.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le préfet de Mayotte rappelle que d'éventuelles dégradation des conditions météorologiques sont susceptibles d'accentuer l'impact du phénomène et d'entraîner une détérioration des conditions de navigation ou de circulation en bord de mer. Ces données pourront être fournies dans les 24 heures qui précéderont l'événement.



D'ores et déjà, le préfet de Mayotte invite la population à respecter les consignes de sécurité suivantes en cas de grandes marées :

- Tenez-vous au courant du niveau des marées et de l'évolution de la situation météorologique.
- Limitez vos déplacements en bord de mer et circulez avec précaution en limitant votre vitesse et en respectant les consignes des forces de l'ordre et des services gestionnaires des routes.
- Ne vous engagez pas sur une route fermée à la circulation.
- Sur le littoral ou sur les plages surveillez attentivement les enfants.
- Si vous habitez en bord de mer :
 1. protégez vos biens face à la montée des eaux (installer des batards d'eau, relever les mobiliers),
 2. coupez l'électricité, l'eau et fermez les bouteilles de gaz,
 3. préparer votre kit d'urgence (médicaments, vêtements, alimentation, etc.),
 4. si nécessaire, évacuez vos habitations et gagnez les lieux d'accueil prévus par votre mairie.
- Écoutez les consignes de sécurité.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976